

Assistance au suicide : quel rôle pour les médecins ?



© Tyler Olson / Fotolia

Un nouveau sondage montre que les Suisses sont très ouverts à l'assistance au suicide. Que fait-on de cette réalité ? Et quel rôle les médecins peuvent-ils jouer ?

Par **Jean Martin**, membre de la Commission nationale d'éthique

Une étude représentative a été menée auprès de 1460 Suisses interviewés par questionnaire structuré les confrontant à des situations-types précises. Menée par l'équipe du Prof. Christian Schwarzenegger, de Zurich, cette étude et ses résultats [1] questionnent chacun de nous.

L'étude confirme que la population suisse est favorable au maintien, voire à l'élargissement, du statut actuel de l'assistance au suicide [2]. Rappelons que l'art. 115 du Code pénal dispose (depuis plus d'un demi-siècle) qu'une telle assistance est non punissable sous réserve de mobiles égoïstes. A noter que, dans cette enquête, ni la région linguistique, ni le sexe, ni l'âge, ni le statut socioprofessionnel n'entraînent de différences notables. Les convictions religieuses, elles, jouent un grand rôle : plus on est religieux, plus on est opposé ou réservé vis-à-vis de cette forme d'assistance ou de l'euthanasie.

D'abord, qu'il soit clair que le fait qu'une majorité de la population soit favorable à quelque chose ne veut pas dire, en soi, que cette chose est éthiquement ou juridiquement souhaitable. Sur d'autres plans, je suis préoccupé de ce qu'on puisse trouver chez nous des majorités acceptant des textes contraires aux droits humains fondamentaux et très réservé vis-à-vis de la « sacralisation » de l'avis du peuple.

Une question éminemment privée

Néanmoins, il n'est pas possible de négliger le fait que nos concitoyens soient, de manière répétée et majoritaire, favorables à la possibilité de l'assistance au suicide, question éminemment privée où l'Etat est bien avisé de faire

preuve de réserve. Le DFJP a mis en consultation en 2009 des propositions restrictives sur l'assistance au suicide et il a fait récemment savoir qu'il prenait note de l'accueil négatif réservé à ses projets. L'étude zurichoise devrait l'amener à ne pas tenter de convaincre trois quarts des Suisses que leur manière de voir leur autonomie, ainsi que la dignité (ou non) de leur propre existence, est complètement erronée.

Pour les médecins, une des réponses est secouante : 86% des personnes interrogées souhaitent que les médecins se chargent de l'aide au suicide. Et 61% trouvent que le personnel soignant devrait aussi y prendre part. Ces avis sont en opposition frontale avec les positions de l'Académie suisse des sciences médicales, de la Fédération des médecins suisses (FMH) et de l'Association suisse des infirmiers/ères. Claire discréditation, donc, entre la population et celles et ceux qui la soignent. Pour ma part, cherchant à être logique (je précise que je ne suis pas membre d'Exit), je me demande si nous ne devrions pas accepter, comme les pays du Benelux et plusieurs Etats des USA, la notion de physician assisted suicide (suicide assisté par un médecin). Aussi peu attrayante que soit cette assistance pour la plupart d'entre nous, la réalité ne nous mène-t-elle pas à accompagner des patients en fin de vie ? Sans doute préférons-nous les soins palliatifs mais certains malades sollicitent d'autres types d'aide ; pouvons-nous/devons-nous nous dérober ?

Parmi les accompagnants ? Oui, les médecins !

L'étude de Schwarzenegger et coll. montre des attitudes ouvertes sur l'aide au suicide mais les répondants ne sont pas favorables à ce qu'elle soit accessible aux « fatigués de la vie ». J'ai dit ailleurs que c'est aussi ma position, parce qu'il est indispensable de fixer certaines limites, même si elles sont difficiles à poser, et que je ne voudrais pas d'un « libre service » du suicide. A quoi certains rétorqueront que, si l'assistance au suicide est accessible aux grands malades, cela doit être un droit de chaque citoyen et qu'il est arbitraire de l'interdire aux autres. On peut le dire d'un point de vue juridique dogmatique... mais c'est là qu'il importe de laisser une place à l'expérience professionnelle et humaine, à l'empathie, aux appréciations équilibrées des situations ; sans vouloir me rendre désagréable, je redis que, parmi divers types possibles d'accompagnants qui ont ces qualités, il y a les médecins.

A noter encore que les répondants n'ont pas montré de crainte particulière qu'on pousse à se suicider des personnes souffrantes/dépendantes qui ne le voudraient pas (risque de « pente savonneuse »/Dambruch), ni que l'assistance au suicide devienne un véritable business à but lucratif – ce que d'ailleurs la loi ne permet pas. Sur l'euthanasie active (où le décès est lié au geste d'une tierce personne), ils sont partagés, la possibilité n'en est donc pas nettement rejetée, en particulier pour le malade qui ne peut faire lui-même le geste suicidaire. Je n'ai pas de boule de cristal pour dire si certains parlementaires voudront relancer le débat à ce sujet.

J'espère que, « à la suisse », le débat sera poursuivi avec bon sens et pondération, en évitant les débats acrimonieux. Tout en rappelant l'importance qu'il y a à distinguer le rôle et les prérogatives de la personne privée, notamment sa libre détermination, de ceux de l'autorité publique qui ne doit en aucune manière donner l'impression de promouvoir le suicide.

[1] Dossier de la Conférence de presse du 2 septembre 2010 de l'Institut de criminologie de l'Université de Zurich : « Was die Schweizer Bevölkerung von Sterbehilfe und Suizidbeihilfe hält ? » A noter que dans son CV relevé sur Internet, on lit que le prof. Schwarzenegger est membre de la Commission d'éthique de l'association Exit. Je n'entends pas dire que cela a influencé son étude mais, à notre époque de conflits d'intérêts, je veux croire que cela a été mentionné.

[2] A lire aussi

- In REISO : [Vers un accès généralisé à l'assistance au suicide ?](#)
- In REISO également : [De l'aide au suicide à l'autodélivrance. Le témoignage de Marianne.](#)
- In Bulletin des médecins suisses 2008, 89, 680. Article de Jean Martin « Assistance au suicide – Chemin de crête entre liberté de la personne et responsabilité de la société. »